

Séance du 06/07/2022

| NOMBRE DE MEMBRES |
|--------------------------|
| En exercice : 15 |
| Présents : 13 |
| Nombre de suffrages : 15 |

| |
|--|
| <u>Date de convocation</u> 01/07/2022 |
|--|

| |
|---------------------------------------|
| <u>Date d'affichage</u> 01/07/2022 |
|---------------------------------------|

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

| |
|------------|
| 07/07/2022 |
|------------|

et publication du :

| |
|------------|
| 07/07/2022 |
|------------|

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GARNIER Gilles.

Etaient présents :

Mme BENKEDER Mina, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, M. THEVENARD Philippe

Procuration(s) :

Mme SAUZY Angélique donne pouvoir à Mme PHILIBERT Patricia, M. BERNARD Sylvain donne pouvoir à M. GARNIER Gilles

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Sylvain, Mme SAUZY Angélique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BREVET Jean-Pierre

Numéro interne de l'acte : 07 2022 19D

Objet : Demande de subvention au SDIS pour l'achat d'équipements de protection individuelle (EPI)

VU la délibération n°118/2009 du Conseil d'Administration du Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS)

Monsieur Le Maire explique que les pompiers du centre de secours municipal doit renouveler une partie de son équipement individuel et équiper les pompiers récemment recrutés. (5 nouveaux Sapeurs Pompiers Volontaires).

Le SDIS propose d'accorder une subvention aux communes pour ce type d'achat.

Le taux de cette subvention peut aller de 20% à 60% du prix d'achat selon la nature de l'équipement.

L'enveloppe nécessaire pour l'équipement des ces nouveaux pompiers s'élève à 5 300€.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de demander une subvention au SDIS pour ces acquisitions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire

DECIDE

- De valider l'acquisition d'équipements de protection individuelle pour les sapeurs pompiers volontaires de SAVIGNEUX

- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du SDIS

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Commune de Savigneux

Accusé de réception en préfecture
001-210103982-20220707-07_2022_19D-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,



Séance du 06/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
01/07/2022

Date d'affichage
01/07/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

07/07/2022

et publication du :

07/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GARNIER Gilles.

Etaient présents :

Mme BENKEDER Mina, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, M. THEVENARD Philippe

Procuration(s) :

Mme SAUZY Angélique donne pouvoir à Mme PHILIBERT Patricia, M. BERNARD Sylvain donne pouvoir à M. GARNIER Gilles

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Sylvain, Mme SAUZY Angélique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BREVET Jean-Pierre

Numéro interne de l'acte : 07 2022 20D

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Laurette FUGAIN

Monsieur Le Maire rappelle que récemment un conseiller municipal a perdu un membre de sa famille des suites d'une maladie. Le Conseil a souhaité apporter son soutien à cette triste occasion.

Monsieur Le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 100€ à l'Association Laurette FUGAIN, engagée contre la lutte des leucémies.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

DECIDE

- D'accorder une subvention d'un montant de 100 € à l'Association Laurette FUGAIN

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 article 6574

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAVIGNEUX

Le Maire,



Commune de Savigneux

Accusé de réception en préfecture
004-210183982-20220707-07_2022_20D-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Séance du 06/07/2022

| |
|--------------------------|
| NOMBRE DE MEMBRES |
| En exercice : 15 |
| Présents : 13 |
| Nombre de suffrages : 15 |

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GARNIER Gilles.

Etaient présents :

Mme BENKEDER Mina, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, M. THEVENARD Philippe

Procurations :

Mme SAUZY Angélique donne pouvoir à Mme PHILIBERT Patricia, M. BERNARD Sylvain donne pouvoir à M. GARNIER Gilles

| |
|----------------------------|
| <u>Date de convocation</u> |
| 01/07/2022 |

| |
|-------------------------|
| <u>Date d'affichage</u> |
| 01/07/2022 |

Etai(ent) absent(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

| |
|------------|
| 07/07/2022 |
|------------|

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Sylvain, Mme SAUZY Angélique

et publication du :

| |
|------------|
| 07/07/2022 |
|------------|

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BREVET Jean-Pierre

Numéro interne de l'acte : 07 2022 21D

Objet : Occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du groupe scolaire.

Objet : Occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïques sur la toiture du groupe scolaire de SAVIGNEUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

CONSIDÉRANT les enjeux de la transition énergétique et la volonté de la commune de SAVIGNEUX de contribuer au développement des énergies renouvelables ;

CONSIDÉRANT la proposition de la SEM LÉA (Société d'Economie Mixte - Les Énergies de l'Ain) pour l'occupation de la toiture du groupe scolaire de SAVIGNEUX en vue d'y installer une centrale photovoltaïque ;

CONSIDÉRANT l'avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt concurrent pour l'occupation du domaine public pour l'installation, l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque la toiture du groupe scolaire de SAVIGNEUX ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue et l'avis rendu par le conseil municipal en date du 6 juillet 2022 ;

Commune de Savigneux

Accusé de réception en préfecture
001-210103982-20220707-07_2022_21D-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **RETIENT** l'offre présentée par la SEM LÉA, laquelle prévoit notamment, en sus du dossier technique **430 € TTC de loyer annuel** pour le site, pour une durée de 35 ans et **une puissance installée de 117 kWc**.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en place la Convention d'Occupation Temporaire du domaine public avec la SEM LÉA pour l'installation, l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,



Séance du 06/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
01/07/2022

Date d'affichage
01/07/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

07/07/2022

et publication du :

07/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GARNIER Gilles.

Etaient présents :

Mme BENKEDER Mina, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, M. THEVENARD Philippe

Procuration(s) :

Mme SAUZY Angélique donne pouvoir à Mme PHILIBERT Patricia, M. BERNARD Sylvain donne pouvoir à M. GARNIER Gilles

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Sylvain, Mme SAUZY Angélique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BREVET Jean-Pierre

Numéro interne de l'acte : 07 2022 22D

Objet : Marché public de travaux de réhabilitation de l'espace Raymond SANLOUP.

VU le code de la commande publique

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°07 2020 27D du 2 juillet 2020 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de réhabilitation de l'espace Raymond SANLOUP,

VU la délibération n°05 2020 16D du conseil municipal du 28 mai 2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 de la commune,

Considérant Les travaux prévus initialement dans le marché de réhabilitation de l'espace Raymond SALOUP – lot n° 9 électricité - courant faible

Monsieur Le Maire explique que l'offre de prix du 14 juin 2022 présenté par l'entreprise EEA fait suite à la demande du maître d'ouvrage pour la fourniture, la pose d'une baie avec porte vitrée pour limiteur de son, ainsi que 4 haut-parleurs pour la sonorisation de la salle, le matériel existant étant trop ancien pour être réinstallé, comme prévu initialement.

L'entreprise EEA a présenté un devis pour du matériel neuf pour un montant de 1718 € 48 TTC

Le conseil, APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Commune de Savigneux

Accusé de réception en préfecture
001-210103982-20220707-07_2022_22D-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2022

DÉCIDE

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de réhabilitation de l'espace Raymond SANLOUP :

. Lot n° 9 électricité - courant faible

Attributaire : Entreprise EEA, 11 Avenue Arsène d'Arsonval 01000 BOURG EN BRESSE

Marché initial du 19/05/2021 - montant : 33 379, 36 € HT soit 40 055, 23 € TTC

Avenant n° 3 - montant : 1432,05 € HT soit 1718, 48 € TTC

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 4,29 %

Nouveau montant du marché : 34 811, 41 € HT soit 41 773,71 € TTC

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,

